Association de Sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine en Val de Sienne

LA VOIX DU PATRIMOINE DE SIENNE

Année 2009

1er semestre : n° 9

N° ISSN : 1954-9652

DANS CE NUMÉRO :

Campanologie	1
Energies renouvelables	2
Energie éolienne	2
SPPEF	3
Avranches	3
Cimetières	3
François Bazin	4

Sommaire :

- La Société Française de Campanologie a tenu son congrès annuel à Villedieu.
- Des énergies renouvelables pur un patrimoine humain en péril.
- Le scandale du financement des énergies éoliennes dénoncé par la SPPEF
- La revue « Sites et Monuments de la SPPEF publie les résultats des prix du concours des municipalités.
- Le cimetière d'Avranches ouvert au début du XIX^{e} siècle est d'un indéniable intérêt patrimonial.
- Les cimetières visités dans le département au titre de la sauvegarde du patrimoine funéraire.
- Evocation de l'entrepreneur des stalles de l'église Notre Dame de Villedieu

CONGRÈS ANNUEL DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CAMPANOLOGIE

Les membres de la Fédération Française de Campanologie, présidée par Eric Sutter, venus de France et de Belgique, ont tenu, au fruitier à Villedieu leur congrès annuel le samedi 15 et dimanche 16 novembre 2008. Paul et Virginie Bergamo, de la fonderie de cloches Cornille-Havard, de Villedieu, avaient préparé et planifié ce congrès. Bertrand Fauq, du service d'archéologie régionale, et Jacky Brionne, président de l'ASVPVS, étaient invité. Leur mission consista a présenter les sujets de conférence en lien avec le métier et la passion des congressistes : les cloches et fondeurs de cloches en val de Sienne : cloches anciennes, sites de production ; le chantier de fouilles au Hamel Grente du clos de la fonte, utilisé par les frères Grente, fondeurs de cloches de Hambye.

Quelques un des congressistes sur le site du Hamel Grente à Hambye

La base du four

Paul Bergamo retraça la méthode de travail ayant permis la fonte de la réplique exacte de la « Normandy liberty bell » cloche américaine de 1752, quelque temps déposée au Conseil régional de Basse-Normandie, dans le cadre des célébrations de l'indépendance américaine. La matinée de dimanche fut quant à elle consacrée, à la visite du chantier de fouilles du « clos de la fonte » à Hambye, sous la conduite de Bertrand Fauq, du service de l'archéologie régionale et de Jacky Brionne. Vingt-trois membres passionnés, chaussés de bottes ou de bonnes chaussures, découvrirent ce site, objet des attentions du service de l'archéologie. La production de cloches, compte-tenu des refontes, peut encore se découvrir dans de nombreux clochers.

Le mont Robin à Percy

Pylône au Guislain

L'indispensable prise en considération des risques pour la santé.

Eolienne à Gavray

Pourquoi sacrifier nos paysages et l'attrait touristique de notre pays pour une énergie dont l'intérêt est contestable en France?

SANS NATURE PAS DE FUTUR !

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES POUR UN PATRIMOINE HUMAIN EN PÉRIL...

En 50 ans nous avons dégradé notre planète plus que durant toute l'histoire de l'humanité.
Nous sommes prisonniers d'un système qui nous pousse plus ou moins à détruire le monde pour survivre.
Dès 2030, il nous faudra 2 planètes pour produire ce que nous consommons. C'est la fin programmée de la civilisation du gaspillage !
Au pays de Descartes et du « nucléaire zéro effet de serre » nous voulons continuer a ignorer que seul un progrès respectueux des richesses de notre terre pourra préserver l'avenir de nos propres enfants.
C'est l'humain qui est menacé, pas la planète !
Arrêtons de construire des maisons passoires électriques (c'est bon pour le PIB, pas pour la terre). Arrêtons d'enfouir des déchets qui mettront 25000 ans à perdre 50% de leur radioactivité. Arrêtons de dilapider toutes nos richesses naturelles.
La convergence des crises actuelles est une dernière chance si nous osons comprendre qu'il nous faut vivre en équilibre avec notre environnement. Utilisons notre grande centrale « soleil », le vent , l'eau et produisons local pour consommer local. Ce progrès là génère de la qualité de vie, de l'emploi local et serai un espoir pour toute la planète (30000 enfants meurent chaque jour de faim à cause de notre égoïsme).
Notre société s'offusque de l'esthétique d'une éolienne, d'un panneau solaire ou photovoltaïque mais tolère le risque de danger esthétique de la radioactivité (Marie Curie sa découvreuse en est morte...). Les effets électromagnétiques des lignes très hautes tensions, la pollution de l'eau, de l'air et de notre biodiversité ... Qui il est vrai, avec les dépollutions et maladies, favorisent la croissance et le PIB !
Le progrès ce n'est pas la poursuite d'une croissance infinie dans un monde qui ne l'est pas, c'est de vivre plus simplement afin que chacun puisse vivre tout simplement et ... les énergies renouvelables : la seule voie possible en l'état de nos connaissances !

JC Bossard

MANIFESTE DE LA SPPEF CONTRE LE SCANDALE DU FINANCEMENT DES ÉOLIENNES ET POUR LA DÉFENSE DES PAYSAGES DE LA FRANCE

Il s'articule sur 6 points précis qui sont :

Que soient respectées les conclusions des tables rondes du Grenelle de l'Environnement, adoptées par le chef de l'Etat le 25 octobre 2007 ;

Que soient établies des données chiffrées objectives et incontestables du bilan écologique et économique prévisionnel des éoliennes, faisant apparaître en toute transparence le montant des surcoûts supportés par EDF, l'Etat, donc les contribuables et les consommateurs et à rendre obligatoire la consultation des citoyens.

Que le projet de loi Grenelle 1, qui ne comporte plus comme objectif 2020 que les 20 Mtep (millions de tonnes équivalent pétrole) d'énergie renouvelable ne soit pas adopté tant que le gouvernement n'aura pas précisé comment y arriver et à quel prix.

Que soit pris en compte l'ensemble des énergies décarbonées et donc le nucléaire, au même titre que les énergies renouvelables.

Que les mesures d'encadrement du développement des éoliennes — si le bilan de la filière justifie ce développement, soient mieux précisées, en particulier celles concernant les critères de covisibilité et de distance des Monuments Historiques, des sites classés et inscrits, des Parcs Nationaux et Régionaux , du littoral, ces notions restant beaucoup trop vagues dans la loi de juillet 2005.

Que la fixation des tarifs d'obligation d'acat de l'électricité d'origine éolienne fasse démocratiquement l'objet d'un débat parlementaire.

PALMARÈS DU XIXE CONCOURS DES MUNICIPALITÉS

La Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF) a publié dans le dernier n° 203 de sa revue « sites et monuments » du dernier trimestre 2008, le palmarès du XIXe concours des municipalités, où, comme nous l'avions déjà annoncé, la commune du Chefresne a reçu, le 27 février 2008, des mains de madame Paule Albrecht, présidente de la SPPEF, le 2e prix du ministère de la culture et de la communication, au palais du Luxembourg, à Paris.

Ce concours est accessible à toutes les communes qui s'investissent dans des opérations de valorisation du patrimoine local.

VISITE DU CIMETIERE D'AVRANCHES

La société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches a proposé le samedi 8 novembre 2008, sous la conduite de David-Nicolas-Méry, la visite du cimetière de la ville d'Avranches. Nous étions invité pour la circonstance à apporter notre modeste contribution. L'apport patrimonial du site est incontestable, et comme en de nombreux endroits il subit la pression des nouveaux lotissements. C'est ainsi que de précieux témoignages hérités de la fin du XVIIIe et surtout du XIXe siècle peuvent céder la place et disparaître à tout jamais. Je pense à l'initiative de Benoît Lemasle, qui le premier m'a informé de l'échéance d'une opération de reprise de concessions abandonnées. Depuis, quelques journées ont été consacrées sur le site à l'identification des sépultures ou les monuments d'intérêt, au titre de l'art ou de l'histoire.

LES CIMETIÈRES VISITÉS EN NOVEMBRE-DÉCEMBRE DANS LA MANCHE AUTITRE DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE FUNÉRAIRE:

Les sites faisant l'objet d'une opération de déclaration de concessions abandonnées sont précisés par le sigle : ODCA : Villebaudon (suppression) ; Le Mesnil-Amey (ODCA) ; Montreuil -sur-Lozon ; Sainte-Colombe : avec Josiane Pagnon et Rémy Villand ; Néhou : avec Rémy Villand ; Villedieu : avec les membres du conseil municipal, agent de police judiciaire, Collette Mondin, Marie-Thérèse Cueff et Edgar Leblanc) ; Saint -Aubin-du-Perron (ODCA) ; Le Mesnilbus : avec Hervé Pagnier ; Lolif ; Saint-Vigor-des-Monts (ODCA) : avec monsieur Girard, maire, Mme Boscher, adjointe au maire, Marie-Thérèse Cueff ; Saint-Senier-sous-Avranches (ODCA) ; Brécey (ODCA).

Colonne romantique

Epitaphe « ci gît / Berthe Aurélie / Carruel / née à Avranches / le 1er juin 1861 / morte le 13 Xbre / 1863 / Chère enfant / à jamais regrettée / Prie au ciel pour / tes parents »

Les cimetières : sources d'indéniable intérêt patrimonial, exigent une gestion très prudente afin qu'ils restent des lieux de mémoire.

Tombeau et obélisque sur stèle , signé Auguste Harivel, tailleur de pierre au bourg de Coulouvray.

Epitaphe « sépulture / de M Alexis / Gendrin / dumesnil / notaire / juge de paix / membre du conseil / général de / la Manche etc / né à Percy le / 16 octobre 1780 / décédé dans / sa 91e année »

Association de Sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine en Val de Sienne

34 Rue du docteur Regnault
50450 Hambye

Téléphone : 02 33 61 45 49

Messagerie :
patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

Hébergement internet :
www.lechefresne.fr

Enveloppe de bois d'un des piliers du chœur, conservée dans sa disposition.

Une des stalles et sa miséricorde.

Miséricorde : détail

François Bazin de Saint-Sever : menuisier entrepreneur des stalles de l'église Notre Dame de Villedieu

François Bazin, menuisier de son état, résidant en la paroisse de Saint-Sever, demeurant et domicilié au bourg de Villedieu, où il tient boutique, est l'auteur des stalles du chœur de l'église Notre-Dame de Villedieu. Le marché conclut entre le trésor de la fabrique et lui-même date du six octobre 1773. Les stalles devaient être placées pour le 25 mars 1775. Voici le contenu du marché : « du 6 octobre 1773 à Villedieu, sur ce qu'il avait été plusieurs fois mis en délibération de faire dans l'église de Villedieu pour le chœur d'icelle des bancs ou stalles vu le mauvais état où il est actuellement ; s'étant présenté François Bazin, menuisier de la paroisse de Saint-Sever ; les soussignés tant députés que ecclésiastiques et autres bourgeois et habitants dudit lieu lui avaient demandé de donner son avis sur la forme, propreté et disposition la plus avantageuse et la plus décente et savoir lequel serait plus solide et occuperait moins de place ; d'y faire placer des bancs simples unis et bien faits ou des stalles, à quoi ledit Bazin, satisfaisant à représenter qu'il est très difficile pour ne pas dire impossible d'y placer des bancs simples par le peu de solidité et la difficulté de les faire tenir, observant que le vaisseau exige des stalles, qui quoique unies par leurs bâtis, seront un ouvrage stable et solide ; remarquant d'ailleurs qu'en plaçant des stalles quoique à double rang on épargnera près de dix-huit (poulies) de terrain ce qui ne se pourrait faire si on plaçait des bancs et dont le prix ne différencierait guère ; c'est pourquoi les soussignés, après avoir examiné le tout et fait examiner par ledit Bazin, ont au nom du Général, arrêté qu'il sera fait des stalles à double rang dans le chœur ; le premier rang, vers les chapelles, sera élevé du rez-de-chaussée du chœur d'environ cinquante-deux à cinquante-quatre pouces et le second rang sera porté à trente-huit pouces, ou environ, également du rez-de-chaussée du chœur. On observera, autant que faire se pourra dans ladite confection desdites stalles, tant le long des piliers que dans le contour du bas du chœur, à prendre au milieu des deux gros piliers, observant d'en réformer autant que besoin sera, l'irrégularité. L'entrée, ou principale porte du chœur, contiendra dans son vide, cinq pieds, sans cependant que cette limitation puisse empêcher de prendre un peu dessus pour ladite régularité des stalles. Le bâti et revêtu des piliers sera composé de bon bois chêne sec, sans aubier ni géliture. Les sièges des stalles auront quatorze lignes d'épaisseur, dix-huit pouces de largeur sur dix à onze pouces d'enfoncement. Les piliers joignant le sanctuaire seront également revêtus en bois du côté du chœur jusqu'au milieu, à ligne directe des stalles. Le premier rang desdites stalles sera enfoncé entre les piliers de manière qu'il arase le carreau ou élévation du chœur, en sorte que lesdites stalles n'excèdent que le moins qu'il sera possible les dits piliers et que les deux rangs n'emportent pas plus de terrain, compris leur plancher, que quarante-cinq pouces. Seront faites deux portes au haut du chœur, unies de chaque côté, aux bouts des stalles, propres, ferrées et attachées et fermantes avec deux serrures, l'une à chaque, à ressort et à double tour. Sera fait deux stalles à l'entrée du chœur, près de la principale porte, distinguées des autres, pourquoi on s'en rapporte au goût du sieur Bazin. Sera fait un banc d'œuvre selon le goût dudit Bazin qui sera attaché et fixé contre les stalles du bas du chœur à droite en entrant, qui sera joint au gros pilier et moins long que le rang de stalles d'environ huit pouces auquel il y aura une table convenable portant dans toute sa longueur de quatorze et quinze pieds de large. Ledit banc sera fermé et le dossier rempli en bâton tourné ou carré avec cintre tout autour. A suivre…